

PERSONNEL**Evolution des emplois et du tableau des effectifs****EXPOSE DES MOTIFS****Evolution des emplois et du tableau des effectifs****Création d'emplois afin de répondre aux besoins de la collectivité et d'améliorer le fonctionnement des services municipaux à compter du 1er mars 2015**Création d'emplois

- Direction de la Démocratie et de l'Action Citoyenne: création d'un poste de rédacteur principal 2^{ème} Classe.

Ce qui modifie le tableau des effectifs comme suit :

GRADE	Ancien effectif	Nouvel effectif
Rédacteur principal 2 ^{ème} Classe	17	18

En 2011, la commune d'Ivry-sur-Seine a été sollicitée par les associations linguistiques de la ville dispensant des cours de français en direction des migrants, afin de les accompagner dans la mutualisation de leurs expériences et de leurs moyens.

En 2012 l'Espace Inter-Ressources de l'institut de Promotion des Travailleurs (IPTR) a été missionné par la ville pour mettre en œuvre cette mutualisation. Une réflexion a également été menée avec les associations afin de définir les rôles et les missions d'une coordination linguistique territoriale à Ivry-sur-Seine.

Aujourd'hui, la Direction de la Démocratie et de l'Action Citoyenne de la ville d'Ivry-sur-Seine souhaite recruter une étudiante doctorante pour relancer et dynamiser cette coordination et poursuivre le travail engagé avec les associations linguistiques Ivryennes.

Le recrutement s'effectuera via un dispositif CIFRE.

Il s'agit d'une Convention Industrielle de Formation par la Recherche (CIFRE) établie pour trois ans entre l'Association Nationale de la Recherche Technique (ANRT), la Ville d'Ivry-sur-Seine et un laboratoire de recherche.

Ce dispositif subventionne toute collectivité qui recrute un doctorant pour le placer au cœur d'une collaboration de recherche avec un laboratoire public. Les travaux aboutiront à l'issue de ces 3 ans à la soutenance d'une thèse par la doctorante retenue.

Les CIFRE sont intégralement financées par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

La rémunération minimum prévue par le dispositif pour le doctorant est de 1957 € (brut) minimum par mois (23484 €/an ou 49 316 € chargés).

En contrepartie, la ville d'Ivry-sur-Seine pourra percevoir une subvention annuelle de 14 000 €.

Cela engendrerait un coût pour la ville de 23 484 € / an et 1957 € mois (hors charges).

L'acceptation de la CIFRE est soumise à des critères d'évaluation et un rapport d'activité annuel, signé de la collectivité, du laboratoire et du doctorant, est remis à l'ANRT.

Il est donc proposé de créer un poste de rédacteur 2^{ème} classe dans le cadre du dispositif CIFRE à partir du 1^{er} mars 2015.

Création d'emplois

- Direction de la Démocratie et de l'Action Citoyenne: création d'un poste de rédacteur principal 2^{ème} Classe.

Ce qui modifie le tableau des effectifs comme suit :

GRADE	Ancien effectif	Nouvel effectif
Rédacteur principal 2 ^{ème} Classe	17	18

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

PERSONNEL

27) Evolution des emplois et du tableau des effectifs

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu la loi n° 2006-396 du 31 mars 2006 modifiée pour l'égalité des chances,

vu le décret n° 2009-885 du 21 juillet 2009 relatif aux modalités d'accueil des étudiants de l'enseignement supérieur en stage dans les administrations et établissements publics de l'Etat ne présentant pas un caractère industriel et commercial,

vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

vu sa délibération du 22 mai 2014 fixant notamment l'effectif des emplois de rédacteur principal 2ème classe territorial,

vu sa délibération du 22 janvier 2015 approuvant la Convention Industrielle de la Formation pour la recherche (CIFRE) avec l'Université Paris Diderot, le laboratoire de linguistique formelle de ladite université et Madame Mathilde Castelli, doctorante,

considérant que la Ville d'Ivry-sur-Seine souhaite recruter une étudiante doctorante pour relancer et dynamiser la coordination linguistique territoriale à Ivry-sur-Seine et poursuivre le travail engagé avec les associations linguistiques ivryennes, dans le cadre de la CIFRE susvisée,

vu le budget communal,

DELIBERE

par 34 voix pour et 10 voix contre

ARTICLE 1 : DECIDE la création du poste suivant à compter du 1er mars 2015 :

- 1 poste de Rédacteur principal 2^{ème} Classe.

ARTICLE 2 : FIXE, conformément au tableau ci-dessous, l'effectif de l'emploi considéré :

GRADES	Ancien effectif	Nouvel effectif
Rédacteur principal 2 ^{ème} Classe	17	18

ARTICLE 3 : PRECISE que le recrutement est effectué pour une durée de 3 ans en application de la Convention Industrielle de Formation et de Recherche (CIFRE).

ARTICLE 4 : PRECISE que le montant de la rémunération annuelle des doctorants sous Convention Industrielle de Formation et de Recherche (CIFRE) est fixé à 23 484 € brut.

ARTICLE 5 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 17 FEVRIER 2015

RECU EN PREFECTURE

LE 17 FEVRIER 2015

PUBLIE PAR VOIE D’AFFICHAGE

LE 13 FEVRIER 2015